



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 9 -
SÉANCE N° 517 DU 12 DÉCEMBRE 2022

GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SPL LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS (LMA) POUR UNE MISSION DE FINANCEMENT, DE CONCEPTION, DE RÉALISATION ET D'EXPLOITATION DE HALLES GOURMANDES, PLACE DU 11 NOVEMBRE À LAVAL

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 06), Patrice Morin (jusqu'à 18 h 27), Marie-Laure Le Mée Clavreul, Camille Pétron (jusqu'à 18h39), Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann (à partir de 18 h 09), Éric Paris, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier (à partir de 18 h 42), Jonathan Guilemin (à partir de 18 h 40), Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à George Poirier (à partir de 18 h 27), Camille Pétron a donné pouvoir à Guillaume Agostino (à partir de 18 h 39), Bruno Flécharde a donné pouvoir à Bruno Bertier, Christine Droguet a donné pouvoir à Marjorie François, Marie Boigontier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Ogbi (jusqu'à 18 h 40), Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Didier Pillon a donné pouvoir à Vincent d'Agostino, Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Lucile Perin, Samia Soutani a donné pouvoir à Henri Renié, Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière et James Charbonnier a donné pouvoir à Pierrick Guesné.

Était excusée

Solange Bruneau, conseillère municipale.

Pierrick Guesné et Nadège Davoust sont désignés secrétaires.

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 12 DÉCEMBRE 2022

GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À SPL LAVAL MAYENNE AMÉNAGEMENTS (LMA) POUR UNE MISSION DE FINANCEMENT, DE CONCEPTION, DE RÉALISATION ET D'EXPLOITATION DE HALLES GOURMANDES, PLACE DU 11 NOVEMBRE À LAVAL

Rapporteur : Ludivine Leduc

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L5215-27 et L5216-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 septembre 2021 approuvant le projet de concession d'aménagement entre la ville de Laval et la SPL Laval Mayenne Aménagements,

Vu la demande formulée par la SPL Laval Mayenne Aménagements tendant à obtenir la garantie de la ville de Laval à hauteur de 50 % pour l'obtention d'un prêt auprès de la Banque Postale, pour le financement d'une mission de financement, de conception, de réalisation et d'exploitation de halles gourmandes, place du 11 novembre à Laval,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval accorde sa garantie, à hauteur de 50 %, à la SPL Laval Mayenne Aménagements, le remboursement d'un emprunt de 2 500 000 €, à contracter auprès de la Banque Postale et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant : 2 500 000 €,
- phase de mobilisation de 2 ans au taux €STR + 0,77 % l'an,
- phase d'amortissement de 20 ans au taux fixe de 2,21 %,
- remboursement mensuel.

Article 2

La garantie de la ville de Laval est accordée pour la durée totale du prêt à hauteur de 1 250 000 €.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Bruno Bertier en tant que président de la SPL LMA, Florian Bercault, Antoine Caplan, Georges Poirier, Geoffrey Begon et Henri Renié en tant qu'administrateurs de la SPL LMA se sont retirés de la séance et n'ont donc pas pris part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, huit conseillers municipaux s'étant abstenus (Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Samia Soultani, Gwendoline Galou, James Charbonnier, Chantal Grandière et Lucile Périn).

Le maire

Florian Bercault